

# Salon de Lyon

Exposition internationale de peinture sur porcelaine  
du 19 au 21 mars 2010



Inscription concours       Inscription exposition       Réservation table exposition

Nom											Prénom											
Association																						
Adresse																						
Code Postal						Ville											Pays					
Téléphone						Email																
Inscription au concours	40 € par personne		x			=			,00 €													
Inscription à l'exposition	40 € par personne		x			=			,00 €													
Inscription à la soirée de gala	65 € par personne		x			=			,00 €													
Réservation de table d'exposition (60x120 cm)	120 € TTC par table		x			=			,00 €													
Forfait 1 place parking pour la durée du salon *	70 €		x			=																
								<b>TOTAL</b>		,00 €												

\* parking du 19 mars à 8h00 au 21 mars à 24h00

**Date limite de règlement 31 Janvier 2010**

- Rédigez votre Chèque à l'ordre de "Salon de Lyon"  
Indiquez son n°

- Règlement par carte bleue  
Seize chiffres   
Clé de sécurité  Expire le  /

- Virement bancaire à la " Banque de Savoie "  
**IBAN - FR76 - 1054 - 8000 - 0100 - 0440 - 1033 - 442 / BIC - BSA VFR 2C**

Fait le  -  -

à

Signature	Tampon commercial
-----------	-------------------

Courrier à : Atelier Catherine Bergoin, Parc de la Peysse F-73000 Barberaz



## IMPORTANT !

- Les deux pièces inscrites au concours « Une sur le thème le cinéma et les frères Lumière et l'autre libre » seront mises en place par l'organisateur et par ordre d'arrivée. Elles ne doivent pas avoir été exposées ni primées lors de précédentes expositions. Les pièces réalisées lors d'un séminaire ne sont pas acceptées.
- Les trois pièces maximum inscrites à l'exposition seront mises en place par l'exposant et par ordre d'arrivée. Il devra fournir son matériel de présentation. Il pourra vendre librement ces pièces durant le salon.
- La location d'une table vous permet d'exposer le nombre de pièces que vous désirez, de les vendre, de présenter votre association, vos stages, vos cours et de prendre des inscriptions.
- La location d'une table ne vous permet pas de vendre de produits de décoration, de cahiers techniques, de porcelaine blanche ou toutes autres actions commerciales
- L'exposant assumera seul la responsabilité des ses oeuvres vis à vis des droits d'auteur, de copie, de propriété, de casse, de vol...